

La croix de guerre à l'Institut industriel du Nord

LA CEREMONIE DE LA REMISE OFFICIELLE AURA LIEU DIMANCHE

Les fêtes organisées par les ingénieurs et ouvriers de notre grande école départementale d'enseignement technique supérieur pour célébrer le 50^e anniversaire de la Fondation de leur prospère Association, et dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, reçoivent à la dernière minute un lustre tout particulièrement précieux. Le nouveau, que nous sommes heureux d'annoncer réjouira tous les amis de notre brillant établissement et de ses ingénieurs.

L'actif Président de l'Association des Ingénieurs de l'Institut Industriel du Nord, M. Hector Frauchomme a en effet, été informé hier que le Conseil des Ministres a décidé de conférer la Croix de guerre à l'Institut Industriel du Nord.

M. le Gouverneur, ancien ministre, membre du Conseil Supérieur de la guerre, délégué du Gouvernement, président de la Fédération de la Préfecture du Nord. Il fera le Président de l'Association le depositaire de la glorieuse insignie.

La cérémonie de la remise officielle de la croix de guerre à l'Institut Industriel du Nord devant le monument élevé par les ingénieurs de l'Association à leurs camarades tombés au champ d'honneur.

LA CITATION A L'ORDRE DE L'ARMÉE

Le Ministère de la Guerre vient de citer à l'ordre de l'Armée l'Institut Industriel du Nord de la France.

« Occupé multilatéralement par l'ennemi pendant la plus grande partie des hostilités et dépourvu de presque totalité de son matériel, l'Institut a été rapidement réorganisé pour reprendre parmi les grandes écoles d'enseignement supérieur, la place qu'il occupait avant la guerre, au cours de laquelle ses anciens élèves ont été si vaillamment reconnus dans ce pays par leurs qualités morales, leur valeur technique et leur esprit de sacrifice ».

ASSASSINAT MYSTERIEUX

Un sujet d'origine, M. Martin Wendi, photographe, âgé de 32 ans, occupant depuis le 27 mars une chambre dans un hôtel de la rue Drouot, a été trouvé assassiné hier matin. Il avait été étranglé avec un pantalon serré autour du cou et avait en outre une large ecchymose à l'arrière du cou.

D'après les autres locataires de l'hôtel, M. Wendi aurait reçu jeudi la visite de deux jeunes gens et vers minuit des bruits de lutte furent entendus dans sa chambre. Ces deux jeunes gens lui signalèrent assez de reconnaissance au pays, par leurs qualités morales, leur valeur technique et leur esprit de sacrifice.

La police de sûreté est à leur recherche.

UNE EPOUSE MEURTIERE CONdamnÉE

La Cour d'Assises de la Seine jugeait hier après-midi une jeune femme, Alice Bertrand, née Valdestin, fille de selle, demeurant rue Gambetta à Paris, et qui le 12 janvier dernier, tua, à la suite de querelles de jalousie, son mari Eugène Bertrand, employé de Chemin de fer de l'Etat.

Alice Bertrand tira sur son époux trois coups de revolver. La meurtrière fut condamnée à la prison à perpétuité.

La Cour d'Assises a condamné Alice Bertrand à cinq ans de prison sans sursis et à 10,000 francs de dommages-intérêts envers la partie civile, constituée par la sœur de la victime.

A CINQ ANS DE PRISON

La Cour d'Assises de la Seine jugeait hier après-midi une jeune femme, Alice Bertrand, née Valdestin, fille de selle, demeurant rue Gambetta à Paris, et qui le 12 janvier dernier, tua, à la suite de querelles de jalousie, son mari Eugène Bertrand, employé de Chemin de fer de l'Etat.

Alice Bertrand tira sur son époux trois coups de revolver. La meurtrière fut condamnée à la prison à perpétuité.

La Cour d'Assises a condamné Alice Bertrand à cinq ans de prison sans sursis et à 10,000 francs de dommages-intérêts envers la partie civile, constituée par la sœur de la victime.

Cour d'Assises de l'Aisne

POUR OUTRAGES AUX MOEURS, LE DOCTEUR LEGOMTE, DE ST-QUENTIN EST CONDAMNÉ A UN AN DE PRISON

Le docteur Legomte, de Saint-Quentin, a comparu devant la Cour d'Assises de l'Aisne. Il a été condamné à un an de prison pour outrage aux mœurs commis sur des enfants de moins de treize ans. Le beau-père de l'une de celles-ci comparait aux côtés du docteur Legomte, inculpé d'avoir facilité les agissements de ce dernier.

Après des débats très longs, le jury rend un verdict affirmatif sur le fait principal reproché au docteur Legomte qui est condamné à un an de prison et négatif en ce qui concerne Fontaine, qui est acquitté.

COUR D'APPEL DE DOUAI

LES EPAGES DES CHAMPS DE BATAILLE DU PAS-DE-CALAIS

Lour vol par rail de neuf tonnes de cuivre et de plomb commis au préjudice de l'Etat, le tribunal correctionnel de Boulogne avait condamné à six mois de prison, 48 ans de détention et 100,000 francs d'amende, Victor Durand, 45 ans, habitant à Hully, route de La Bassée, à 15 jours de prison; Victor Durand, 34 ans, mineur à Haisnes, à 15 jours avec sursis; Emile Bassez, 44 ans, habitant à Sully-Lez-Bourges, à 15 jours et 25 fr. d'amende; Constantin Durand, 37 ans, horticultrice à Loos-en-Gohelle, à 1 mois et 200 fr. d'amende. La femme de ce dernier, née Gabrielle Dubois, est acquittée.

Neuf tonnes métriques en question provenaient de la récupération sur les champs de bataille. Après les avoir dissimulés sous des tas de paille, chez la femme Catiaux, les inculpés avaient expédié cette énorme quantité de cuivre et de plomb par camion-voiture à Boulogne-sur-Mer où ils étaient vendus 32,400 francs.

Sur appel formé par les prévenus, l'affaire est revenue hier devant la 4^e Chambre présidée par M. Wagon.

Après plaidoiries de M^{es} Evonville, Phalompier et Ploeuier et réquisitoire de M. l'avocat général Desreumaux, la Cour a élevé la plupart des peines.

Le principal inculpé Pruvost, qui avait été condamné à 3 mois de prison, voit sa condamnation portée à 6 mois; la veuve Catiaux est condamnée à 1 mois et 25 francs de sursis; les amendes sont confirmées ainsi que la condamnation de Durand, 15 jours avec sursis et l'acquiescement de Gabrielle Dubois.

Les pilliers de gares de Roubaix-Tourcoing

UN REPRIS DE JUSTICE, APRES AVOIR TIRE PLUSIEURS COUPS DE REVOLVER SUR DES SURVEILLANTS, A ETE CAPTURE.

Dans la soirée de jeudi vers 23 heures, deux surveillants de la Compagnie du Chemin de fer, attachés à la gare de Roubaix, qui faisaient une ronde à la Gare-Ancienne de cette ville, ont vu une partie se situer dans le territoire de Tourcoing, eurent leur attention attirée par la présence de deux individus occupés à entrer et à déborder un wagon contenant des ballots de tissus, lequel wagon était sur une voie en bordure de la rue de Nantes.

Se voyant surpris, les deux rôdeurs prirent le fuite; l'un d'eux a pu, cependant, après bien des difficultés, être rejoint. Il s'agit d'un sieur Desmettre Denis, âgé de 36 ans, sans profession avouable, domicilié à Roubaix, qui a été arrêté par les surveillants de la Gare-Ancienne.

Cet individu, repris de justice dangereux, maintes fois condamné, se voyait sur le point d'être capturé, se retourna sur les surveillants qui le poursuivaient et tira plusieurs coups de revolver; dans leur direction, sans les atteindre heureusement. Il n'avait pas compté sur la chien des poursuites, c'est grâce à cet animal que l'arrestation a été facilitée.

L'inculpé Desmettre a été conduit à la police de Roubaix; d'abord, mais comme les policiers n'ont pu saisir sur le territoire de Tourcoing, il a été remis vendredi matin dans les mains de M. Sabotier, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, qui procède à une enquête et recherche le second voleur.

ROUBAIX

Bureaux: 45, à de la Gare — Téléphone: 9-51
Dépôt de vente: 78, Grande-Rue

LA GENDARMERIE A ARRETE DEUX VOLEURS DE ROUES D'AUTO

Nous avons relaté l'accident survenu dimanche soir, rue de Bannoy, dans le quartier de la Justice, à la voiture de M. Peaux, de Lys. Des malfaiteurs en avaient profité pour dérober les deux roues de l'automobile.

Dans la journée de jeudi, la gendarmerie apprenant par la douane belge que les deux roues en question avaient été entreposées dans un bureau de front de la frontière, deux individus qui avaient manifesté l'intention de les enlever en Belgique, l'enquête a permis de les retrouver tous les deux. Ce sont les nommés Cornille Vercauteren, 30 ans, rue Copernic et Félicien Szwajkowski, 20 ans, de Seneffe (Pas-de-Calais). Après avoir nié, les inculpés ont fini par avouer. Ils ont été écroués à la gendarmerie de Roubaix.

IL AVAIT VOLE A LILLE...

Le nommé Babejnek Antoine, 32 ans, se dit ancien chauffeur de taxi, a été mis en état d'arrestation dans les circonstances suivantes: Il était recherché à la suite d'un vol qu'il avait commis au préjudice du nommé Dwyck Vincent, 50 ans, menuisier, rue de Tourcoing.

Il avait, utilisant des circonstances favorables, soustrait à ce dernier pour environ 3,243 francs d'effets, et aussi une somme de 48 fr. Plus il avait volé à Lille, à Valenciennes et à Valenciennes.

Avant-hier soir, vers 22 heures, les agents Hertzler, Richard et Duprat, apercevant, bloqué dans un coin du couloir de l'immeuble 117, boulevard Gambetta, le nommé Babejnek Antoine, indûment identifié, fut mis en état d'arrestation.

L'HEURE DE PAYER

Sur mandat d'arrêt du Parquet de Douai, la gendarmerie a arrêté Albert Wariat, 36 ans, pour purger une peine de prison encourue par suite de vols.

L'EAU DE LUCHEUX

est digestive pour l'estomac des enfants

L'AUDITION DE « JOB » AU CONSERVATOIRE

M. Henri Rabaud viendra diriger, dimanche à 10 heures, au Conservatoire de Musique de Roubaix, une de ses œuvres les plus importantes: « Job », opéra en trois actes, orgue et orchestre. Il est une des personnalités les plus éminentes du monde musical.

Pis de l'œuvre violoncelle Rabaud, qui pendant de longues années enseigna le violoncelle au Conservatoire de Paris, neveu de Dorus, illustre flûtiste et de Mme Dorus-Furet, dont les compositions au Théâtre Lyrique furent universelles. M. Rabaud est né le 15 mai 1872. Ses premières œuvres furent des opéras, des opérettes, des ballets, des symphonies, des symphonies, des symphonies, des symphonies.

Il est rattaché à l'exécution de « Job » est fixé au dimanche 15 mai, à 16 heures.

Le Comité des Amis du Conservatoire recommande la plus grande exactitude à ses souscripteurs. Les portes devant être fermées pendant l'exécution de ces deux parties composant l'œuvre, les personnes retardataires seront exposées à attendre assez longtemps l'accès de la salle.

Vous devez choisir

Le Comité des Amis du Conservatoire recommande la plus grande exactitude à ses souscripteurs. Les portes devant être fermées pendant l'exécution de ces deux parties composant l'œuvre, les personnes retardataires seront exposées à attendre assez longtemps l'accès de la salle.

LES CONCOURS DU 14 JUILLET

Les amateurs de chant, de déclamation et de théâtre habitant Roubaix, apprendront avec plaisir que, comme de coutume, des concours de concours ont été organisés par le prochain à l'occasion de la fête nationale.

En ce qui concerne le « Théâtre », en plus des prix spéciaux affectés à chacune des sections, des primes seront allouées au régisseur pour le souci de leurs mises en scène.

Pour faciliter la tâche des organisateurs, MM. les chefs de groupe sont priés de faire connaître de suite les titres des œuvres qu'ils se proposent d'interpréter aux concours; il leur est également rappelé qu'ils doivent assurer dès de M. L. Holleville, de la Société des Amis du Théâtre de Roubaix, si les dites œuvres ne sont pas en privilège, et de s'éviter le désagrément de l'interdiction.

Il est rappelé que ces concours sont réservés à toute personne ayant son domicile dans la ville, ainsi qu'aux groupes possédant leur siège à Roubaix.

LES CONCOURS DU 14 JUILLET

Elle vient d'arriver, Mon Dieu, si vous n'étes pas venue, je l'aurais rendue au facteur. Comme les autres? Vous en avez reçu d'autres pour moi? Mais oui, seulement, au bout d'un mois que vous aviez filé, ou bien qu'il vous était arrivé malheur. Alors, j'ai loué la chambre et renvoyé les lettres.

En parlant, elle avait tendu à Jeanne une enveloppe, où lout de suite Maman Trotin reconnaît l'écriture de son père.

— Vous permettez? demanda-t-elle pour la forme, en ouvrant et lisant le contenu.

— Faites donc, faites donc!

Sur la feuille, datée de l'avant-veille, Pierre Massé avait hâtivement tracé ces lignes:

« Ta disparition et ton silence signifient à Jeanne que tu ne me fais plus de peine. D'autres indices me le confirment et je suppose que tu es tout à fait à ton mari. Je t'en veux pas et tu n'as pas à me pardonner. Inespérée de refaire ma vie au loin m'est offerte. Je pars.

« Adieu, mon enfant chérie. »

Le papier tremblait entre les doigts de Jeanne, cependant que deux larmes amères roulaient le long de ses joues.

— Sur la feuille, datée de l'avant-veille, Pierre Massé avait hâtivement tracé ces lignes:

« Ta disparition et ton silence signifient à Jeanne que tu ne me fais plus de peine. D'autres indices me le confirment et je suppose que tu es tout à fait à ton mari. Je t'en veux pas et tu n'as pas à me pardonner. Inespérée de refaire ma vie au loin m'est offerte. Je pars.

« Adieu, mon enfant chérie. »

Le papier tremblait entre les doigts de Jeanne, cependant que deux larmes amères roulaient le long de ses joues.

— Sur la feuille, datée de l'avant-veille, Pierre Massé avait hâtivement tracé ces lignes:

« Ta disparition et ton silence signifient à Jeanne que tu ne me fais plus de peine. D'autres indices me le confirment et je suppose que tu es tout à fait à ton mari. Je t'en veux pas et tu n'as pas à me pardonner. Inespérée de refaire ma vie au loin m'est offerte. Je pars.

« Adieu, mon enfant chérie. »

Le papier tremblait entre les doigts de Jeanne, cependant que deux larmes amères roulaient le long de ses joues.

ON CONTINUE DE RECHERCHER LES AVIATEURS NUNGESSER ET COLI

DES NAVIRES SONT ENVOYES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

On mande de Saint-Jean de Terre-Neuve que le gouverneur de Saint-Pierre et Miquelon envoie des bateaux de la base de Piquet, dans le but de coopérer aux recherches des avions.

Le gouverneur de Terre-Neuve a mis le télégraphe à la disposition de ceux qui effectuent ces recherches.

LES CROISIERES DANS LA MANCE

Après être sorti pour tenter de découvrir l'« Oiseau Blanc » de Nungesser et Coli, qu'on suppose avoir été améri en Manche, l'aviateur Quantin-Roséville est rentré à Boulogne. Sa croisière dura 52 heures.

D'autre part, les destroyers américains « Ashmun » et « Case » actuellement à Dunkerque, attendent des ordres de leur gouvernement, pour coopérer aux recherches.

UN TELEGRAMME DE M. COOLIDGE A M. DOUMERGUE

Le Président Coolidge a envoyé à M. Doumergue, président de la République, un télégramme dans lequel il exprime l'espoir que l'on retrouvera Nungesser et Coli et assure le France que le gouvernement américain n'a rien de plus humainement possible pour les rechercher.

POUR RETROUVER LE SAINT-ROMAN

Une dépêche de Portofraye annonce qu'on n'a toujours aucune nouvelle de l'aviateur de Saint-Roman.

L'aviateur est parti jeudi à destination du lieu où d'après certains renseignements, l'aviateur de Saint-Roman aurait atterri à l'ouest de l'île Boa Vista.

On ignore jusqu'à présent le résultat de ces recherches. Le poste radio-télégraphique de Portofraye est alerté.

La canonniers portugaise « Zaire » partira également prochainement pour rechercher les aviateurs.

M. DOUMERGUE PARTIRA LUNDI POUR LONDRES

Le Président de la République, accompagné de M. Briand, quittera Paris le lundi 16 mai, à 8 h. 15, pour se rendre en Angleterre à l'occasion officielle.

M. Doumergue arrivera à 11 h. 30, à Calais, d'où il partira à 11 h. 40, escorté des officiers de l'armée.

Le Président quittera Londres jeudi 19. Il arrivera à 15 h. 15 à Boulogne, qu'il quittera à 17 h. 55 pour Paris.

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS D'AVRIL

303 enfants (112 du sexe masculin et 191 du sexe féminin) ont vu le jour à Roubaix durant le mois d'avril. Les mariages ont eu lieu et 8 divorces ont été prononcés; 157 personnes (82 du sexe masculin et 75 du sexe féminin) sont mortes; sur ce nombre 47, dont 8 étrangers à la ville ont succombé à l'Hôpital.

Le mortalité moyenne des cinq dernières années pour le mois d'avril est de 135 enfants, 863 veaux, 622 moutons, 302 porcs, 1408 chevaux, 138 ânes et mulets, 6. Soit pour l'ensemble 33107 kg. de viandes, dont 336,833 kg. consommés à Roubaix, et 114,212 kg. sortis de la ville. Dans le total, le viando de cheval représenté 16,008 kg. Le service d'inspection de l'Abattoir a saisi 358 kg. de viandes et abats impropres à la consommation.

Denrées alimentaires: Il a été introduit à Roubaix, du 1^{er} au 30 avril, 25,343 kg. de viandes congelées; 45 kg. de viandes diverses, lapins, poulets, etc., ont été saisis pour cause de corruption et autres.

Service ambulancier et marchés aux poissons: 78 permis divers (fromages, conserves, fruits, etc.) et poissons ne remplissant pas les conditions voulues pour être livrés à la consommation.

Venez voir LA GRANDE PARADE au MODERN CINEMA, rue Joffre, 76

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS D'AVRIL

303 enfants (112 du sexe masculin et 191 du sexe féminin) ont vu le jour à Roubaix durant le mois d'avril. Les mariages ont eu lieu et 8 divorces ont été prononcés; 157 personnes (82 du sexe masculin et 75 du sexe féminin) sont mortes; sur ce nombre 47, dont 8 étrangers à la ville ont succombé à l'Hôpital.

Le mortalité moyenne des cinq dernières années pour le mois d'avril est de 135 enfants, 863 veaux, 622 moutons, 302 porcs, 1408 chevaux, 138 ânes et mulets, 6. Soit pour l'ensemble 33107 kg. de viandes, dont 336,833 kg. consommés à Roubaix, et 114,212 kg. sortis de la ville. Dans le total, le viando de cheval représenté 16,008 kg. Le service d'inspection de l'Abattoir a saisi 358 kg. de viandes et abats impropres à la consommation.

Denrées alimentaires: Il a été introduit à Roubaix, du 1^{er} au 30 avril, 25,343 kg. de viandes congelées; 45 kg. de viandes diverses, lapins, poulets, etc., ont été saisis pour cause de corruption et autres.

Service ambulancier et marchés aux poissons: 78 permis divers (fromages, conserves, fruits, etc.) et poissons ne remplissant pas les conditions voulues pour être livrés à la consommation.

Venez voir LA GRANDE PARADE au MODERN CINEMA, rue Joffre, 76

LES CONCOURS DU 14 JUILLET

Les amateurs de chant, de déclamation et de théâtre habitant Roubaix, apprendront avec plaisir que, comme de coutume, des concours de concours ont été organisés par le prochain à l'occasion de la fête nationale.

En ce qui concerne le « Théâtre », en plus des prix spéciaux affectés à chacune des sections, des primes seront allouées au régisseur pour le souci de leurs mises en scène.

Pour faciliter la tâche des organisateurs, MM. les chefs de groupe sont priés de faire connaître de suite les titres des œuvres qu'ils se proposent d'interpréter aux concours; il leur est également rappelé qu'ils doivent assurer dès de M. L. Holleville, de la Société des Amis du Théâtre de Roubaix, si les dites œuvres ne sont pas en privilège, et de s'éviter le désagrément de l'interdiction.

Il est rappelé que ces concours sont réservés à toute personne ayant son domicile dans la ville, ainsi qu'aux groupes possédant leur siège à Roubaix.

LES CONCOURS DU 14 JUILLET

Elle vient d'arriver, Mon Dieu, si vous n'étes pas venue, je l'aurais rendue au facteur. Comme les autres? Vous en avez reçu d'autres pour moi? Mais oui, seulement, au bout d'un mois que vous aviez filé, ou bien qu'il vous était arrivé malheur. Alors, j'ai loué la chambre et renvoyé les lettres.

En parlant, elle avait tendu à Jeanne une enveloppe, où lout de suite Maman Trotin reconnaît l'écriture de son père.

— Vous permettez? demanda-t-elle pour la forme, en ouvrant et lisant le contenu.

— Faites donc, faites donc!

Sur la feuille, datée de l'avant-veille, Pierre Massé avait hâtivement tracé ces lignes:

« Ta disparition et ton silence signifient à Jeanne que tu ne me fais plus de peine. D'autres indices me le confirment et je suppose que tu es tout à fait à ton mari. Je t'en veux pas et tu n'as pas à me pardonner. Inespérée de refaire ma vie au loin m'est offerte. Je pars.

« Adieu, mon enfant chérie. »

Le papier tremblait entre les doigts de Jeanne, cependant que deux larmes amères roulaient le long de ses joues.

LES CONCOURS DU 14 JUILLET

Elle vient d'arriver, Mon Dieu, si vous n'étes pas venue, je l'aurais rendue au facteur. Comme les autres? Vous en avez reçu d'autres pour moi? Mais oui, seulement, au bout d'un mois que vous aviez filé, ou bien qu'il vous était arrivé malheur. Alors, j'ai loué la chambre et renvoyé les lettres.

En parlant, elle avait tendu à Jeanne une enveloppe, où lout de suite Maman Trotin reconnaît l'écriture de son père.

— Vous permettez? demanda-t-elle pour la forme, en ouvrant et lisant le contenu.

— Faites donc, faites donc!

Sur la feuille, datée de l'avant-veille, Pierre Massé avait hâtivement tracé ces lignes:

« Ta disparition et ton silence signifient à Jeanne que tu ne me fais plus de peine. D'autres indices me le confirment et je suppose que tu es tout à fait à ton mari. Je t'en veux pas et tu n'as pas à me pardonner. Inespérée de refaire ma vie au loin m'est offerte. Je pars.

« Adieu, mon enfant chérie. »

Le papier tremblait entre les doigts de Jeanne, cependant que deux larmes amères roulaient le long de ses joues.

ON DIMINUERAIT LE NOMBRE DES DEPUTES DANS LES R. L...

UNE DECLARATION DU RAPPORTEUR DE LA COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL

M. Barely, rapporteur de la Commission du suffrage universel, qui va présenter mardi son rapport préliminaire à ses collègues de la commission, a déclaré qu'il proposerait de diminuer le nombre des députés et en particulier le découpage des circonscriptions et de rattacher au bloc les arrondissements qui ont moins de 50,000 habitants, un arrondissement voisin, ce qui ramènerait à 582 le nombre des députés.

Il a ajouté qu'il ne compterait pas comme inaliénable ce chiffre de 50,000, qu'il pourrait le cas échéant, être abaissé à 33,000 et qu'il proposerait aussi diverses autres solutions pour diminuer le nombre des députés et en particulier la suppression du maintien de la représentation des Régions Libérées comme elle se fait actuellement.

Le député des Alpes-Maritimes a fait observer en outre que ses propositions diffèrent de l'ancien projet de M. Adrien Peyronnet, André Hesse, Delcroche, Verne en ce qu'elles prennent pour base la population française et non la population totale des arrondissements.

Pour ailleurs, M. Barely envisage dans son rapport les divers moyens susceptibles de diminuer les inconvénients de l'ancien mode de scrutin, et il envisage notamment l'élection au premier tour avec 40 % de voix.

AU CONGRES DE L'U. N. C.

Le Congrès de l'Union Nationale des Anciens Combattants a voté le vœu suivant relatif à la révision des pensions:

« Que les Ministres soient tenus d'établir la liste des bénéficiaires de la loi du 21 mars 1919; que la Commission de la dite liste soit faite aux Associations d'Anciens Combattants et Mutuels légalement constituées; que les pensions de guerre qui ont été établies par la carte du combattant, entre les anciens combattants authentiques et les mobilisés de l'intérieur, soit utilisée pour l'examen des dossiers de pensions.

« Que les pensions de titulaires de la carte du combattant et celle des mobilisés à l'intérieur mutuels deviennent intangibles; que seules les pensions de mobilisés à l'extérieur, pour maladie, soient réexaminées; que ces examens soient effectués par une Commission composée de médecins et de juristes anciens combattants; que les dossiers de ces examens soient remis à l'Administration; que aucune réclamation ne soit réclamée aux pensionnés, qui perdraient le bénéfice de la pension, en vertu de ces dispositions ».

LA REVISION DES PENSIONS

Le Congrès de l'Union Nationale des Anciens Combattants a voté le vœu suivant relatif à la révision des pensions:

« Que les Ministres soient tenus d'établir la liste des bénéficiaires de la loi du 21 mars 1919; que la Commission de la dite liste soit faite aux Associations d'Anciens Combattants et Mutuels légalement constituées; que les pensions de guerre qui ont été établies par la carte du combattant, entre les anciens combattants authentiques et les mobilisés de l'intérieur, soit utilisée pour l'examen des dossiers de pensions.

« Que les pensions de titulaires de la carte du combattant et celle des mobilisés à l'intérieur mutuels deviennent intangibles; que seules les pensions de mobilisés à l'extérieur, pour maladie, soient réexaminées; que ces examens soient effectués par une Commission composée de médecins et de juristes anciens combattants; que les dossiers de ces examens soient remis à l'Administration; que aucune réclamation ne soit réclamée aux pensionnés, qui perdraient le bénéfice de la pension, en vertu de ces dispositions ».

LA REVISION DES PENSIONS

Le Congrès de l'Union Nationale des Anciens Combattants a voté le vœu suivant relatif à la révision des pensions:

« Que les Ministres soient tenus d'établir la liste des bénéficiaires de la loi du 21 mars 1919; que la Commission de la dite liste soit faite aux Associations d'Anciens Combattants et Mutuels légalement constituées; que les pensions de guerre qui ont été établies par la carte du combattant, entre les anciens combattants authentiques et les mobilisés de l'intérieur, soit utilisée pour l'examen des dossiers de pensions.

« Que les pensions de titulaires de la carte du combattant et celle des mobilisés à l'intérieur mutuels deviennent intangibles; que seules les pensions de mobilisés à l'extérieur, pour maladie, soient réexaminées; que ces examens soient effectués par une Commission composée de médecins et de juristes anciens combattants; que les dossiers de ces examens soient remis à l'Administration; que aucune réclamation ne soit réclamée aux pensionnés, qui perdraient le bénéfice de la pension, en vertu de ces dispositions ».

LA REVISION DES PENSIONS

Le Congrès de l'Union Nationale des Anciens Combattants a voté le vœu suivant relatif à la révision des pensions:

« Que les Ministres soient tenus d'établir la liste des bénéficiaires de la loi du 21 mars 1919; que la Commission de la dite liste soit faite aux Associations d'Anciens Combattants et Mutuels légalement constituées; que les pensions de guerre qui ont été établies par la carte du combattant, entre les anciens combattants authentiques et les mobilisés de l'intérieur, soit utilisée pour l'examen des dossiers de pensions.

« Que les pensions de titulaires de la carte du combattant et celle des mobilisés à l'intérieur mutuels deviennent intangibles; que seules les pensions de mobilisés à l'extérieur, pour maladie, soient réexaminées; que ces examens soient effectués par une Commission composée de médecins et de juristes anciens combattants; que les dossiers de ces examens soient remis à l'Administration; que aucune réclamation ne soit réclamée aux pensionnés, qui perdraient le bénéfice de la pension, en vertu de ces dispositions ».

LA REVISION DES PENSIONS

Le Congrès de l'Union Nationale des Anciens Combattants a voté le vœu suivant relatif à la révision des pensions:

« Que les Ministres soient tenus d'établir la liste des bénéficiaires de la loi du 21 mars 1919; que la Commission de la dite liste soit faite aux Associations d'Anciens Combattants et Mutuels légalement constituées; que les pensions de guerre qui ont été établies par la carte du combattant, entre les anciens combattants authentiques et les mobilisés de l'intérieur, soit utilisée pour l'examen des dossiers de pensions.

« Que les pensions de titulaires de la carte du combattant et celle des mobilisés à l'intérieur mutuels deviennent intangibles; que seules les pensions de mobilisés à l'extérieur, pour maladie, soient réexaminées; que ces examens soient effectués par une Commission composée de médecins et de juristes anciens combattants; que les dossiers de ces examens soient remis à l'Administration; que aucune réclamation ne soit réclamée aux pensionnés, qui perdraient le bénéfice de la pension, en vertu de ces dispositions ».

LA REVISION DES PENSIONS

Le Congrès de l'Union Nationale des Anciens Combattants a voté le vœu suivant relatif à la révision des pensions:

« Que les Ministres soient tenus d'établir la liste des bénéficiaires de la loi du 21 mars 1919; que la Commission de la dite liste soit faite aux Associations d'Anciens Combattants et Mutuels légalement constituées; que les pensions de guerre qui ont été établies par la carte du combattant, entre les anciens combattants authentiques et les mobilisés de l'intérieur, soit utilisée pour l'examen des dossiers de pensions.

« Que les pensions de titulaires de la carte du combattant et celle des mobilisés à l'intérieur mutuels deviennent intangibles; que seules les pensions de mobilisés à l'extérieur, pour maladie, soient réexaminées; que ces examens soient effectués par une Commission composée de médecins et de juristes anciens combattants; que les dossiers de ces examens soient remis à l'Administration; que aucune réclamation ne soit réclamée aux pensionnés, qui perdraient le bénéfice de la pension, en vertu de ces dispositions ».

LA REVISION DES PENSIONS

Le Congrès de l'Union Nationale des Anciens Combattants a voté le vœu suivant relatif à la révision des pensions:

« Que les Ministres soient tenus d'établir la liste des bénéficiaires de la loi du 21 mars 1919; que la Commission de la dite liste soit faite aux Associations d'Anciens Combattants et Mutuels légalement constituées; que les pensions de guerre qui ont été établies par la carte du combattant, entre les anciens combattants authentiques et les mobilisés de l'intérieur, soit utilisée pour l'examen des dossiers de pensions.

« Que les pensions de titulaires de la carte du combattant et celle des mobilisés à l'intérieur mutuels deviennent intangibles; que seules les pensions de mobilisés à l'extérieur, pour maladie, soient réexaminées; que ces examens soient effectués par une Commission composée de médecins et de juristes anciens combattants; que les dossiers de ces examens soient remis à l'Administration; que aucune réclamation ne soit réclamée aux pensionnés, qui perdraient le bénéfice de la pension, en vertu de ces dispositions ».

LA REVISION DES PENSIONS

Le Congrès de l'Union Nationale des Anciens Combattants a voté le vœu suivant relatif à la révision des pensions:

« Que les Ministres soient tenus d'établir la liste des bénéficiaires de la loi du 21 mars 1919; que la Commission de la dite liste soit faite aux Associations d'Anciens Combattants et Mutuels légalement constituées; que les pensions de guerre qui ont été établies par la carte du combattant, entre les anciens combattants authentiques et les mobilisés de l'intérieur, soit utilisée pour l'examen des dossiers de pensions.

« Que les pensions de titulaires de la carte du combattant et celle des mobilisés à l'intérieur mutuels deviennent intangibles; que seules les pensions de mobilisés à l'extérieur, pour maladie, soient réexaminées; que ces examens soient effectués par une Commission composée de médecins et de juristes anciens combattants; que les dossiers de ces examens soient remis à l'Administration; que aucune réclamation ne soit réclamée aux pensionnés, qui perdraient le bénéfice de la pension, en vertu de ces dispositions ».

LA REVISION DES PENSIONS

Le Congrès de l'Union Nationale des Anciens Combattants a voté le vœu suivant relatif à la révision des pensions:

« Que les Ministres soient tenus d'établir la liste des bénéficiaires de la loi du 21 mars 1919; que la Commission de la dite liste soit faite aux Associations d'Anciens Combattants et Mutuels légalement constituées; que les pensions de guerre qui ont été établies par la carte du combattant, entre les anciens combattants authentiques et les mobilisés de l'intérieur, soit utilisée pour l'examen des dossiers de pensions.

« Que les pensions de titulaires de la carte du combattant et celle des mobilisés à l'intérieur mutuels deviennent intangibles; que seules les pensions de mobilisés à l'extérieur, pour maladie, soient réexaminées; que ces examens soient effectués par une Commission composée de médecins et de juristes anciens combattants; que les dossiers de ces examens soient remis à l'Administration; que aucune réclamation ne soit réclamée aux pensionnés, qui perdraient le bénéfice de la pension, en vertu de ces dispositions ».

LA REVISION DES PENSIONS

Le Congrès de l'Union Nationale des Anciens Combattants a voté le vœu suivant relatif à la révision des pensions:

« Que les Ministres soient tenus d'établir la liste des bénéficiaires de la loi du 21 mars 1919; que la Commission de la dite liste soit faite aux Associations d'Anciens Combattants et Mutuels légalement constituées; que les pensions de guerre qui ont été établies par la carte du combattant, entre les anciens combattants authentiques et les mobilisés de l'intérieur, soit utilisée pour l'examen des dossiers de pensions.

« Que les pensions de titulaires de la carte du combattant et celle des mobilisés à l'intérieur mutuels deviennent intangibles; que seules les pensions de mobilisés à l'extérieur, pour maladie, soient réexaminées; que ces examens soient effectués par une Commission composée de médecins et de juristes anciens combattants; que les dossiers de ces examens soient remis à l'Administration; que aucune réclamation ne soit réclamée aux pensionnés, qui perdraient le bénéfice de la pension, en vertu de ces dispositions ».

LA REVISION DES PENSIONS

Le Congrès de l'Union Nationale des Anciens Combattants a voté le vœu suivant relatif à la révision des pensions:

« Que les Ministres soient tenus d'établir la liste des bénéficiaires de la loi du 21 mars 1919; que la Commission de la dite liste soit faite aux Associations d'Anciens Combattants et Mutuels légalement constituées; que les pensions de guerre qui ont été établies par la carte du combattant, entre les anciens combattants authentiques et les mobilisés de l'intérieur, soit utilisée pour l'examen des dossiers de pensions.

« Que les pensions de titulaires de la carte du combattant et celle des mobilisés à l'int